

NOTE D'INFORMATION

Confirmation de l'augmentation salariale de 2023 et 2024 sur la fiche de paie de février pour le collectif PLEX (Personnel Travaillant à l'Étranger, selon le sigle en espagnol) du MAEC et AECID.

CCOO-Exterior informe que la hausse de 2,5 % correspondant aux deux derniers exercices sera appliquée sur la fiche de paie de ce mois pour le collectif PLEX rattaché au MAEC.

[À Madrid, le 18 février 2025] Cette augmentation est conforme à l'accord conclu en septembre dernier au sein de la Commission Technique du Personnel Travaillant à l'Étranger (CTPLEX, *selon le sigle en espagnol*) et comprend une hausse de 0,5 % pour 2023, qui sera appliquée rétroactivement à compter du 1^{er} janvier de cette année, ainsi qu'une augmentation de 2,0 % approuvée pour 2024, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024. Il est important de souligner qu'avec cet ajustement de 2,5 %, l'augmentation consolidée entre 2022 et 2024 atteint un total cumulé de 9,5 %, une revalorisation qui s'inscrit dans le cadre de l'Accord-cadre pour une Administration du XXI^e siècle, négocié en son temps par les syndicats CCOO et UGT pour l'ensemble des administrations publiques en Espagne.

En ce qui concerne le personnel AECID (Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement) à l'étranger, nous avons pu confirmer que les augmentations de pourcentage seront appliquées sur la fiche de paie de février. Cependant, les montants correspondant à la rétroactivité accumulée depuis 2023 et 2024 ne seront versés qu'à partir de la fiche de paie de mars.

Il convient de souligner que, bien que cette augmentation représente une amélioration indéniable pour le PLEX (*Personnel Travaillant à l'Étranger, selon le sigle en espagnol*), elle est loin de résoudre la situation économique précaire dans laquelle se trouve une grande partie de notre collectif, qui a subi une perte considérable de pouvoir d'achat après 14 ans de gel salarial injustifié. Cette réalité, aggravée par les tendances inflationnistes mondiales, peut entraîner une perte de pouvoir d'achat dépassant 50 % pour certains collègues.

Enfin, nous souhaitons vous informer que nous attendons toujours que la prochaine CTPLEX approuve

la dernière augmentation de 0,5 %, qui sera appliquée à l'ensemble du personnel de l'AGE (Administration Générale de l'État) une fois confirmée la variation cumulée de l'IPC harmonisé pour les années 2022, 2023 et 2024. Cette hausse aura un effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2024.

Face à ces avancées limitées, qui restent largement insuffisantes et ne reflètent pas la réalité à laquelle notre collectif est confronté, CCOO-Exterior continuera d'exiger de l'Administration l'application de l'Accord de 1990 en vue des futures négociations salariales pour le collectif PLEX à partir de 2025.

Pour conclure cette note d'information, nous souhaitons exprimer notre sincère gratitude à l'extraordinaire engagement des collègues de l'équipe Rémunérations et Sécurité sociale du MAEC, dont le dévouement a été essentiel pour que l'augmentation soit finalement répercutée sur la fiche de paie de février. Nous sommes pleinement conscients qu'ils ont travaillé sous une pression intense et dans un contexte de sous-effectif critique, avec des journées qui se sont prolongées jusqu'à 23 h à de multiples reprises, au détriment de leur temps personnel et familial. Nous tenons ainsi à leur témoigner notre profond respect et soutien pour leur travail.

Soyez assuré que CCOO-Exterior sera toujours là pour vous aider. N'hésitez pas à contacter notre équipe pour toute question, suggestion ou commentaire :

 +34 91 535 52 31
 +34 658 94 95 61 / +34 689 44 73 37
 ccoo-servicioexterior@fsc.ccoo.es
 <http://www.exterior.fsc.ccoo.es/>

Nous continuerons à vous tenir informés !